

LE CONGRÈS QUI MOBILISE TOUTES LES ENERGIES

NEWSLETTER

Pour recevoir nos newsletters, inscrivez-vous



LE POINT DE VUE DES ACHETEURS

Les acheteurs vous parlent du marché, ils vous expliquent les démarches à suivre, les bonnes pratiques et vous font partager leur expérience

L'ACTUALITÉ DU MOIS

avec notre partenaire



Le regard sur l'actualité de Didier Gazagne :

Propositions de la Commission Champsaur relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Pour la préparation de la réforme souhaitée par le gouvernement, le ministre d'Etat, de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ont demandé à une commission composée d'experts et présidée par Monsieur Paul Champsaur, ancien président de l'Arcep et actuel président de l'Autorité de la statistique, de formuler des propositions sur la ré-organisation du marché de l'électricité.

Cette commission a dressé dans son rapport des constats sur la situation actuelle du marché de l'électricité (1) avant de donner les solutions basées sur une régulation ciblée pour une période transitoire (2) et de formuler des recommandations (3).

1. LES CONSTATS DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHE DE L'ÉLECTRICITE

Dans son rapport, la commission avant de proposer des pistes d'évolution, dresse des constats sur la situation actuelle du marché de l'électricité.

La commission a rappelé que du fait des coûts de production du parc français, et notamment de la compétitivité des moyens de production de l'électricité dite de base, ces coûts ne reflétaient pas les prix de marché, en raison même des mix énergétiques entre les différents états membres.

La commission a rappelé l'intérêt pour les pouvoirs publics de la mise en place de mesure pour assurer au consommateur un accès à l'électricité à un prix permettant à ce dernier de bénéficier de l'avantage compétitif issu du parc de production d'énergie nucléaire français. Toutefois, la commission souligne que la juxtaposition des tarifs réglementés de vente de l'électricité au tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché et des conditions de réversibilité entre les offres réglementées ont entraînés des cloisonnements des consommateurs à profils identiques lesquels sont soumis à des conditions tarifaires incohérentes.

La commission met l'accent sur la pénalisation des fournisseurs et des consommateurs laquelle serait du à des incertitudes réglementaires à court terme, dans le contexte des dispositions législatives et réglementaires (réversibilité, TARTAM) à échéance le 1er juillet 2010. Face aux différents dispositifs réglementaires, la commission relève la difficulté pour les nouveaux entrants sur le marché de l'électricité de développer des offres commerciales innovantes.

2. LES SOLUTIONS PROPOSEE : L'EVOLUTION VERS UNE REGULATION CIBLEE ET DYNAMIQUE SUR UNE PERIODE TRANSITOIRE

La commission a retenu que la recherche de solutions satisfaisantes pour parvenir à un fonctionnement satisfaisant du marché de l'électricité, ne pourra faire une place à des dérogations s'affranchissant des règles de concurrence de droit commun.

La commission a ainsi rappelé que les tarifs réglementés français n'était pas compatibles avec le droit communautaire en vigueur.

3. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION CHAMPSAUR

Les recommandations de la commission s'articule autour des axes suivants :


- l'attribution à tout fournisseur d'un droit d'accès à l'électricité en base aux conditions du parc historique à un prix régulé et par conséquent l'élimination des tarifs réglementés actuels de détail pour les entreprises ;
- le maintien des tarifs réglementés de détail pour les ménages ;
- la nécessité de la mise en place d'un contrôle « fin et continu » par le régulateur ;
- la mise en place d'une comptabilité séparée et auditée pour le parc nucléaire historique d'EDF afin de pouvoir calculer le jute prix des contrats régulés proposés à tout fournisseur ;
- la prise en compte du développement effectif des acteurs du marché de l'électricité.

Aux termes des recommandations de la commission, le gouvernement a décidé d'engager une réforme

donnant lieu à une adaptation du cadre législatif actuel, se matérialisant dans l'avant-projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité. Toutefois, compte tenu des échéances électorales, l'examen par le parlement du projet de loi du gouvernement sur l'organisation du marché de l'électricité n'interviendra qu'à l'issue des élections régionales de mars 2010.

Didier Gazagne Avocat
ALAIN BENSOUSSAN - AVOCATS
Directeur des départements Industrie, Utilities et Concurrence
didier-gazagne@alain-bensoussan.com

1. Rapport de la commission sur l'organisation du marché de l'électricité présidée par Monsieur Paul Champsaur, d'avril 2009.



Corp Events - Gazelec 2010 © Tous droits réservés - Crédits photos : Fotolia - Mentions légales